

# La lettre de MART

Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois

N°25 d'avril 2022 (2<sup>e</sup> partie)

## L'eau potable : sa gestion

### Le petit cycle de l'eau

Totalement artificiel, il est constitué de diverses étapes :

- Capturer l'eau dans les rivières, les lacs ou les eaux souterraines,
- La traiter pour la rendre potable,
- L'acheminer jusqu'au robinet,
- La collecter une fois utilisée,
- La traiter avant de la restituer au milieu naturel.

Il est assuré par les services publics d'eau et d'assainissement (SPEA) sous la responsabilité des collectivités locales (communes et groupements de communes).

### La ressource en eau pour la métropole toulonnaise

Elle est constituée de deux retenues d'eau (Dardennes et Carcès), de onze sources, forages, et puits locaux (Port-Cros, Golf Hôtel, La Courtade, Puits d'Astier...).

La Métropole s'alimente également auprès de la Société du Canal de Provence (SCP) pour compléter ses ressources propres en eau brute ou en eau traitée.

La consommation annuelle d'eau potable est d'environ 29 millions de m<sup>3</sup>. Il y a trois usines de potabilisation pour la désinfection des eaux souterraines et le traitement des eaux superficielles des retenues et de la SCP, à La Valette, Pierrascas et Dardennes.

### Compétences de la métropole MTPM

Depuis sa création le 1er janvier 2018, certaines compétences jusqu'alors communales ont été transférées à la Métropole toulonnaise. Il s'agit notamment dans le cadre de la gestion des services d'intérêt collectif de « l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales urbaines, et eau. » (voir « guide des compétences » sur le site de Mtpm). La Métropole a la

Périmètre	EAU POTABLE		
	Mode de Gestion	Missions	Opérateur
Hyères-les-Palmiers + îles de Porquerolles et Port Cros	Affermage	Production Distribution	SUEZ
Carqueiranne	Affermage	Production Distribution	VEOLIA
La Crau	Affermage	Distribution	VEOLIA
La Garde	Régie	Production Distribution	TPM
La Valette-du-Var	Affermage	Distribution	VEOLIA
Le Pradet	Affermage	Production Distribution	VEOLIA
Toulon-Est			
Toulon (production)	Affermage	Production	VEOLIA
Toulon-Ouest	Affermage	Distribution	VEOLIA
Le Revest-les-Eaux	Affermage	Production Distribution	VEOLIA
Ollioules	Affermage	Production Distribution	SUEZ
La Seyne-sur-Mer	SEMOP	Production Distribution	SEYNOISE DES EAUX <sup>1</sup>
Saint-Mandrier-sur-Mer	Affermage	Production Distribution	VEOLIA
Six-Fours-les-Plages	Régie	Production Distribution	TPM
Ex-SIAE (LV/LP/LG)	Affermage	Production	VEOLIA

charge d'assurer le service public industriel et commercial de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine. En pratique, cette mission de service public est assurée via des Délégations de Service Public, sauf sur les territoires des communes de La Garde et de Six-Fours-les-Plages, où elle est exercée en régie. Par ailleurs, la Métropole est membre de deux syndicats mixtes en charge de réseaux d'alimentation débordant sur des collectivités limitrophes :

- Le SIAECRET (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon), dont l'adhésion effective date du 01/01/2018.
- Le SIAEP Sanary Bandol

(Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable), dont l'adhésion effective date du 01/01/2019.

La Métropole doit également élaborer le schéma directeur d'eau potable métropolitain, adopter le règlement de service métropolitain et définir une politique tarifaire, incluant la convergence des politiques tarifaires actuelles.

### Veolia et Suez

Le Groupe français Véolia, ancienne « compagnie générale des eaux » rachète (en cours) le groupe Suez, ancienne « Lyonnaise des eaux », pour devenir le plus grand groupe français de distribution des eaux.

Il est à noter que dans les technologies et services de traitement des eaux potables, Veolia Water Technologies est N°1 mondial.



## **Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois**

Fédération créée le 5 mars 1997, agréée association de protection de l'environnement reconduite le 02/08/2018 selon l'art. L-141-1  
Fédération de 50 associations de l'aire toulonnaise



1421 boulevard Jean-Baptiste Abel 83000 Toulon

Tél : 09-83-57-49-21 ou 06-84-26-35-96

Mail : [andretrede@jgmail.com](mailto:andretrede@jgmail.com)

Site internet : <http://www.federation-mart.83.org>



**Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Lettre distribuée gratuitement.**

## Une obligation, le rapport RPQS

Le maire ou le président de la collectivité doit rendre public le **R**apport annuel sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS), créé par l'article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « Loi Barnier » relative au renforcement de la protection de l'environnement.

La présentation de ce rapport, pour 2020, a été faite le 10/11/2022 (séance publique n°21/11/353)

[https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/rapport_annuel_eau_assainissement2020.pdf)

[agglo.fr/files/rapport\\_annuel\\_eau\\_assainissement2020.pdf](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/rapport_annuel_eau_assainissement2020.pdf)

## Les obligations en matière de captage

Aux termes de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau, l'institution de périmètres de protection immédiate et rapprochée est obligatoire pour tous les points de captages déclarés d'utilité publique.

Les périmètres de protection sont au nombre de trois, selon l'article L. 1321-2 du code de la santé publique.

### a) Le périmètre de protection immédiate

Les terrains doivent appartenir à la commune. Sur ce périmètre, les seules opérations autorisées sont liées à l'entretien des installations de prélèvement d'eau, de la clôture obligatoire et au maintien de la couverture herbacée sans pâturage, avec fauche et évacuation de l'herbe.

### b) Le périmètre de protection rapprochée

L'objectif est de protéger le captage de la migration souterraine des substances polluantes. Les activités, installations ou dépôts peuvent être réglementés ou interdits s'ils risquent de nuire à la qualité des eaux (épandage, labour, fertilisation).

### c) Le périmètre de protection éloignée

L'instauration de ce périmètre est facultative. Elle doit permettre de renforcer la protection contre les pollutions permanentes ou diffuses. Le périmètre de protection éloignée correspond à la zone d'alimentation du point d'eau, et parfois même à l'ensemble du bassin versant.



## Réduction des pertes d'eau des réseaux de distribution d'eau potable

C'est le Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 qui donne la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a déjà publié les deux premiers volumes concernant cette réduction des pertes. Le volume 3 optimise les bénéfices du plan d'actions pour les ressources en eau.

<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/830>

## Le comité de bassin Rhône-Méditerranée

adopte le 18 mars 2022 son schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027. Il vise un objectif de près de 67 % des eaux de surface (cours d'eau, lacs, lagunes) en bon état écologique en 2027, le bon état chimique pour 97 % des milieux aquatiques et 88 % des nappes souterraines, ainsi que le bon état quantitatif pour 98 % d'entre elles.

## Le contrat de baie de la rade de Toulon

Outre la recherche de l'amélioration de la qualité des eaux, le contrat de baie prévoit dans son programme, l'optimisation de la gestion de la ressource en eau potable. Sont ciblées les actions 30 à 39, en partie financées par l'Agence de l'Eau. Nous trouvons par exemple l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle de la Métropole, des travaux de protection ou d'amélioration autour des captages de l'eau (barrage de Dardennes, retenue de Carcès, puits à La Garde ou Ollioules...). Il reste encore beaucoup à faire,

Nom de l'ouvrage	Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Maître d'ouvrage	Commune	Sensibilité Données 2008-2012
Puits du père éternel	FRDG343	Alluvions du Gapeau	Mairie d'Hyères	Hyères	Nitrate seul
Retenue de Carcès	FRDL108	Lac de Carcès	Toulon	Carnoules	Pesticide seul
Forages Golf Hôtel	FRDG343	Alluvions du Gapeau	Hyères	Hyères	Pesticide seul
Puits Fontqueballe	FRDG205	Alluvions et substratum calcaire du Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier	Mairie de La Garde	La Garde	Nitrate + Pesticide
Forage La Foux	FRDG205	Alluvions et substratum calcaire du Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier	Mairie du Pradet	Le Pradet	Nitrate seul

mais les efforts sont constants et les résultats probants.

## Commission Consultative des Services Publics Locaux

La métropole l'a été créée conformément à l'article L1413-1 du CGCT, pour l'examen des rapports et bilans de l'ensemble des services publics qui ont été confiés à un tiers par convention de délégation de service public, dans laquelle certaines associations sont représentées.

## Propositions de MART

- Ne pourrait-on pas favoriser une plus importante distribution urbaine d'eau brute, pour contribuer à des jardins partagés, des potagers...

Ne serait-il pas un facteur d'amélioration du bien-être collectif ? (*Economie rurale mars-avril 2009*)

<http://economierurale.revues.org/2173>

- La disparité des prix de l'eau devrait-elle encore exister du fait du regroupement des communes et de l'existence d'un même fermier ?

André Trédé président

Merci à Annelise Muller, Anne-Marie Rebol et Guy Herrouin du CA de Mart pour leur contribution

Sources :

<https://www.senat.fr/> <https://metropoletpm.fr/>

[agglo.fr/files/rapport\\_annuel\\_eau\\_assainissement2020.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/protection-ressource-en-eau)

<https://www.ecologie.gouv.fr/protection-ressource-en-eau>

<https://www.sauvonsleau.fr/>

